



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à des prestations de services relatives à l'alarme incendie  
du Centre de séminaires et de congrès du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maaâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 03 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 23 juin 2020 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour le remplacement des systèmes de chauffage et rafraîchissement du Centre de séminaires de Moliets, et ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 3 octobre 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** SARL CAP INCENDIE - 7 route Bessouat à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
  - **Nature des prestations confiées :** Réalisation d'une mission de mise en conformité des asservissements SSI des systèmes de désenfumages des coffrets de l'accueil et de la salle Thalassa du Centre de séminaires et de congrès
  - **Montant total :** 895,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 10 OCT. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON